

Lyon, le 15 mars 2021

Page 1 / 2

## La Région réactive son Plan Sécheresse face aux difficultés rencontrées par les agriculteurs

**Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et Jean-Pierre TAITE, Vice-président de la Région délégué à l'Agriculture, ont décidé une nouvelle fois de réactiver le Plan Sécheresse régional face à cet épisode météorologique qui a particulièrement touché notre agriculture en 2020. Le dispositif est ouvert depuis ce lundi 15 mars.**

Environ 15 000 exploitations d'élevages d'herbivores seraient concernées par cet épisode de sécheresse. Les pertes fourragères (herbe, maïs) sont estimées à l'heure actuelle entre 20 et 60% des récoltes annuelles, dans la plupart des départements de la région. Dans près de 2 500 communes concernées en Auvergne-Rhône-Alpes, 90% affichent un taux de perte en prairie d'au moins 30%.

La Région a donc décidé de renouveler son Plan Sécheresse. Celui-ci permet d'allouer une aide exceptionnelle forfaitaire en investissement aux éleveurs d'Auvergne-Rhône-Alpes touchés par la sécheresse et ayant réalisé des investissements productifs (bâtiments, équipements intérieurs et matériels, acquisition de parts sociales liée à une installation) dont ils remboursent des encours d'emprunts. Au global, la Région prévoit une enveloppe estimée à 12 millions d'euros pour pouvoir soutenir ces exploitations.

Seules les exploitations dont le siège est situé en Auvergne-Rhône-Alpes sont éligibles. Les entreprises en difficulté (procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire) ne seront aidées que si elles sont en capacité de fournir une attestation d'emprunt bancaire en investissement. Les agriculteurs qui accueillent des animaux d'autres agriculteurs en estives ou pour pension ne sont pas éligibles : seuls les propriétaires des animaux sont éligibles. L'acquisition d'animaux ne peut pas être retenue comme un investissement productif agricole éligible. Les veaux de boucherie et les ateliers d'engraissement caprins ne sont pas éligibles à ce dispositif. En élevage équin, seront comptabilisées les saillies de jument en propriété du demandeur de l'aide.

Les filières bovines (lait, viande, mixte), ovines (lait et viande), caprines (lait), équines sont concernées. Les extractions permettant de connaître l'état des cheptels par détenteur pour chaque département sont arrêtées à la date du 30 septembre 2020. Les territoires éligibles sont ceux identifiés par les comités



Lyon, le 15 mars 2021

Page 2 / 2

d'expertise départementaux pilotés par l'Etat dans le cadre de la procédure nationale des calamités agricoles pour la sécheresse 2020 comme ayant eu des pertes fourragères supérieures à 30%.

Le seuil d'éligibilité des exploitations en fonction des orientations des élevages est le suivant :

- Majoritairement bovins et ovins viande : 15 UGB (Unité de Gros Bétail)
- Majoritairement caprins et ovins lait : 7 UGB
- Majoritairement équins : au moins 5 saillies sur la période 2019-2020.

L'aide est calculée en fonctions des pertes fourragères estimées, de la taille de l'exploitation, de sa forme juridique (GAEC ou non). Elle est ainsi comprise entre 300 et 2 000 euros. Le montant des dépenses admissibles présenté, à savoir les annuités de remboursement des encours d'emprunts, doit être supérieur à l'aide attribuée par la Région.

Les éléments nécessaires à l'instruction des dossiers sont une attestation sur l'honneur des aides de minimis déjà perçues et l'état récapitulatif du capital à rembourser sur la période 2020-2021 certifié par l'organisme bancaire.

Le dispositif est ouvert ce 15 mars. Les demande d'aides peuvent être déposées jusqu'au 15 mai via le lien suivant :

[https://aides.auvergnerhonealpes.fr/aides/#/crauraprod/connecte/F\\_AGRIS\\_H\\_3/depot/simple](https://aides.auvergnerhonealpes.fr/aides/#/crauraprod/connecte/F_AGRIS_H_3/depot/simple)

« Avec Laurent WAUQUIEZ, nous avons bâti un Plan sécheresse pour venir en aide à environ 15 000 exploitations durement touchées par la sécheresse de l'année 2020. Ce dispositif aspire à procurer une bouffée d'oxygène à nos éleveurs mais l'ambition globale que nous portons est d'accentuer tous nos efforts pour mieux aider nos agriculteurs à se préparer à des phénomènes météorologiques dramatiques devenus récurrents. C'est tout le sens de notre Plan d'adaptation de l'agriculture aux aléas climatiques. », déclare **Jean-Pierre TAITE**, Vice-président de la Région délégué à l'Agriculture.

